

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 103 Rect.

présenté par
M. Ciotti, rapporteur
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 27

Dans l'alinéa 8 de cet article, substituer aux mots :

« aux articles »,

les mots :

« au IV de l'article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.